



\_\_\_\_ Ville d'Osny

# **Procès-Verbal du Maire**

Jean-Michel LEVESQUE



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 3 octobre 2013  
à 20 H 30**

**Chapelle du Château de Grouchy**



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 3 Octobre 2013**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2013.**

Le trois octobre deux mille treize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-six septembre deux mille treize s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET (arrivée à 21h), M. Gwénolé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN, Adjoint.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Jean LABBE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREFEKO, M. David AIME, Mme Audrey TAMBORINI, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Pascal-Eric LALMY, Mme Wilmitte GERVAIS, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Barbara LEVESQUE	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	Mme Anne MOLLARD MINANGOY
M. Mouhamadou Mustapha SECK	à	M. Jean-Marc SEGURA

**ABSENTS :**

M. Chaouki BOUBERKA  
Mme Jeannine VATIN

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Gwénolé JOSSE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 OCTOBRE 2013**

**SOMMAIRE**

**Commission des Finances :**

**2013.89 FINANCES :** BUDGET DE LA COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012.

**2013.90 FINANCES :** DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 2 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

**2013.91 FINANCES :** MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE.

**2013.92 FINANCES :** SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCAUX SITUES HORS DU PERIMETRE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ORDURES.

**2013.93 FINANCES :** CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEURS.

**2013.94 RESSOURCES HUMAINES :** MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'AVENIR AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE ET SPORTS.

**2013.95 RESSOURCES HUMAINES :** CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS.

**2013.96 CULTUREL :** MODIFICATION DE LA DELIBERATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES DU 29 MARS 2013.

**2013.97 JEUNESSE :** SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « JEUNES SAPEURS POMPIERS D'OSNY ».

**2013.98 AFFAIRES GENERALES :** DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

**2013.99 BATIMENT :** ACHAT D'UNE STATION DE NETTOYAGE DES MATERIELS DE PEINTURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.

**Commission urbanisme :**

**2013.100 URBANISME :** ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N°2012-15 EN DATE DU 2 FEVRIER 2012 DELEGANT LE DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO) DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA DEMI-LIEUE.

**2013.101 URBANISME :** CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA DEMI-LIEUE : MISE A JOUR DES ANNEXES.

**2013.102 URBANISME :** TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2014.

**2013.103 URBANISME :** AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN PARKING PROVISoire RUE ARISTIDE BRIAND.

**2013.104 URBANISME :** MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MISE A JOUR DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.

**2013.105 FONCIER :** ACQUISITION DE LA PARCELLE AD N° 158 - LE PARC - D'UNE SURFACE DE 20 M<sup>2</sup> APPARTENANT A LA SUCCESSION DE MME LEFEIVRE - CARON JACQUELINE.

**2013.106 FONCIER :** RUE WILLIAM THORNLEY - PROGRAMME AQUA VERDE - ACQUISITION DES DELAISSES DE TERRAINS- PARCELLES AN N° 488, AN N° 494 , AN N° 503 , APPARTENANT A LA SCI OSNY-WILLIAM THORNLEY – ET ACQUISITION DES PARCELLES AN N°496, AN N° 518, AN N° 519, AN N° 520, AN N° 522 APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A OSNY 2 ET 4 RUE PASTEUR.

**2013.107 FONCIER :** CHAUSSEE JULES CESAR - PROGRAMME ANTIKA - ACQUISITION DES DELAISSES DE TERRAINS- PARCELLES ZA N° 423, ZA N° 425, ZA N° 428 APPARTENANT AU SYNDICAT « LES COPROPRIETAIRES L'ANTIKA ».

**2013.108 FONCIER :** MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE POUR ANTENNE RELAIS-SOCIETE FREE MOBILE – PARCELLE EN N°19 – allée du Promenoir.

**Commission du développement durable / cadre de vie et patrimoine communal :**

**2013.109 APPROBATION DE L'AGENDA 21 LOCAL.**

**2013.110 ENVIRONNEMENT :** RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

**2013.111 ENVIRONNEMENT :** RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS.

**Commission jeunesse :**

**2013.112 JEUNESSE :** MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE.

**2013.113 JEUNESSE :** MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE BAFA.

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 3 Octobre 2013**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 3 octobre 2013 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

**M. le Maire** : Messieurs, Mesdames, bonsoir, je vous propose d'ouvrir avec 4 minutes de retard cette séance du conseil municipal, les 4 minutes de grâce. M. Pinquet va procéder à l'appel.

M. Jean-Claude Pinquet, Premier Adjoint au Maire, procède à l'appel.

M. Gwénolé Josse est nommé secrétaire de séance.

*~~~~~*

**M. le Maire** : Bien, merci M. Josse, vous serez vigilant. Avant d'ouvrir cette séance nous avons, au préalable, à approuver 3 procès-verbaux. Celui du 8 février : y a-t-il des commentaires ? Des remarques ? Des éventuelles corrections à apporter à ce procès-verbal ? Je vous en remercie.

Même demande pour celui du 29 mars ? Merci. Et celui du 24 avril ?

Je remercie les services et les secrétaires de séance qui ont parfaitement retranscrit les échanges de ces conseils municipaux.

Les procès-verbaux des 8 février, 29 mars, et 24 avril 2013 sont adoptés à l'unanimité.

Vous avez sur table une délibération que nous verrons tout à l'heure. Cette délibération a été mise sur table car elle a pour objet d'obtenir des subsides pour l'acquisition d'un appareillage de nettoyage de pinceaux. Mme Duflos vous présentera tout à l'heure le projet de délibération.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, nous allons évoquer la rentrée scolaire qui s'est très bien passée. Je vais passer la parole à Mme Seguin qui va faire le point sur cette rentrée scolaire.

**Mme Seguin** : Merci M. le Maire.

Le matin de la rentrée, la visite des établissements s'est très bien passée. Les enseignants nous ont fait part de leur satisfaction.

En ce qui concerne les travaux,

Cette année, 1,5 millions d'euros ont été investis pour les travaux dans les écoles dont les plus importants sont :

- 750 000 € à l'école Charcot : pour la construction des dortoirs (la livraison est prévue mi-novembre), l'extension du réfectoire et la réfection totale des sanitaires de la cour du bas ont été terminés (livraison le 30 septembre). Depuis la rentrée, les enfants étaient accueillis à la cantine St Exupéry.
- 114 000 € pour le remplacement de l'étanchéité de la toiture de l'école St Exupéry.
- 200 000 € pour la requalification de la rue Roger Alno à Immarmont.
- 64 000 € pour le remplacement des réseaux en vide sanitaires.

- Le réaménagement des sanitaires et la création d'un sanitaire PMR à la maternelle Paul Roth est une belle réussite qui a été réalisée par les services communaux.

Un certain nombre d'autres travaux sont programmés pendant les vacances de la Toussaint ou seront réalisés les mercredis.

#### En ce qui concerne les effectifs scolaires :

Le total des effectifs est en augmentation de 63 élèves, c'est-à-dire 31 en élémentaire et 32 en maternelle. Il y a 1146 élèves en élémentaire il y en avait 1115 en 2012/2013, 687 en maternelle contre 655 l'année dernière.

Une ouverture de classe a eu lieu en élémentaire à la Ravinière. La moyenne est de 27/28 enfants par classe.

Il n'y a pas eu de mouvement au niveau des directions.

Le collège La Bruyère compte 545 élèves contre 543 l'année dernière, et au Lycée Paul Emile Victor 597 élèves ont été annoncés lors du conseil d'administration du 24 septembre, soit 432 en enseignement général et 165 en enseignement professionnel. Il y avait 624 élèves en 2012 soit moins 27.

Pour le secteur informatique : le projet d'équiper les classes de CM2 avec des tableaux numériques interactifs (TNI) a commencé par l'école St Exupéry. 2 classes ont été équipées, 2 autres seront proposées au BP 2014. Ont été remplacés les 12 ordinateurs des Directeurs par 11 fixes et 1 portable pour Immarmont qui l'utilisera pour le bureau ainsi que le vidéo projecteur.

Les 4 enseignants de l'école St Exupéry vont être formés en même temps pour l'utilisation des TNI. Le service informatique va faire une formation individuelle pour tous les directeurs sur leurs nouveaux ordinateurs et la manipulation de Windows 7.

Pour les classes de découvertes : cette année, la ville financera le départ des classes élémentaires : 2 écoles partent en novembre, Paul Roth et Yves le Guern.

Pour la partie culturelle : comme tous les ans, seront proposées aux scolaires des visites commentées du Salon du Val de Viosne et différentes expositions. Dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février, il y aura une incursion dans le 7<sup>ème</sup> art avec la Compagnie « Images par Images » sur le cinéma et animation destinée aux 6/8 ans, qui sera suivie d'une rencontre avec un réalisateur. Une autre présentation sera organisée pour les centres de loisirs.

Animations périscolaires : les rencontres foot inter-cantine mises en place depuis plusieurs années par M. Gomes, responsable du service périscolaire, remportent toujours un grand succès auprès des enfants. Elles seront reconduites cette année. En Juin 2013, il y a eu 3 finales : la 1<sup>ère</sup> marche du podium a été atteinte par l'équipe des filles de St Exupéry et par les équipes des garçons du 1<sup>er</sup> service d'Yves le Guern et le 2<sup>ème</sup> service de St Exupéry.

Pour les rythmes scolaires : la commune a fait le choix d'une application des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 afin de prendre le temps nécessaire pour mener une large concertation et établir une organisation de qualité.

La concertation avec les parents d'élèves et les enseignants a commencé dès le mois d'avril au travers de réunions et de questionnaires.

Nous vous avons adressé en juin dernier les résultats du questionnaire retourné par les parents.

Je vous rappelle que nous avons eu un bon taux de participation, c'est à dire 65 %. Le mercredi matin a été retenu à 86,91 % pour la demi-journée supplémentaire. C'est l'hypothèse 1 sur les 4 proposées qui a été majoritaire avec 32,02 % à savoir : 8h30-11h30 et 13h30-15h45 avec 3h pour la demi-journée.

Nous finissons actuellement de dépouiller les résultats du questionnaire adressé aux enseignants. Nous débattons le 14 octobre avec les parents

d'élèves et les enseignants afin de finaliser l'organisation de la journée et de la semaine scolaire. En effet, nous devons transmettre les résultats avant le 15 novembre 2013 à la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

Lors de cette réunion du 14 octobre, nous évoquerons aussi le second volet de la réforme des rythmes scolaires, le plus complexe, à savoir l'organisation des activités périscolaires.

Je voulais remercier tous les services et l'ensemble du personnel communal qui ont mis tout en œuvre pour que cette nouvelle rentrée scolaire soit faite comme les années précédentes, dans de très bonnes conditions, sans aucun commentaire défavorable.

**M. le Maire :** Merci Mme Seguin pour ce rapport exhaustif, je ne reviendrais pas sur les rythmes scolaires. Cette assemblée, à l'unanimité, avait décidé de prendre l'option de les mettre en œuvre en septembre 2014. Même si nous interrogeons sur son applicabilité réelle en septembre 2014, nous suivons notre route aujourd'hui, et en tous les cas merci pour votre travail, celui fait par les services, tant au niveau de cette rentrée que dans la préparation des questions, des échanges que nous avons pu avoir avec les professeurs des écoles et les parents d'élèves. Ce n'est pas terminé car, nous poursuivons dans ce sens-là.

S'il y a une remarque ou une question sur cette rentrée scolaire, je reste à votre disposition avec Mme Seguin et les services bien évidemment.

Je voudrais évoquer aussi les nombreuses manifestations du mois de septembre, la St-Fiacre, la journée du patrimoine, et m'attarder plus particulièrement sur 2 manifestations : le Forum des Associations, qui, comme d'habitude, s'est très bien passé. Nous avons pu rencontrer l'ensemble des associations, leur apporter un accueil pertinent et qui a été apprécié.

Merci encore une fois à M. Achite, l'organisateur et aux services qui l'ont aidé dans la mise en œuvre de ce forum. Peut-être des commentaires, M. Achite ? Non ? Quand ça se passe bien on n'en parle pas. Je voudrais aussi signaler que, pour la première fois, cette année, la commune a mis en place sous la houlette d'un certain nombre d'élus avec l'aide des services, un Forum pour l'emploi. Cette manifestation s'est bien déroulée malgré son objet dont nous ne pouvons pas nous réjouir. Nous avons eu de bons échos sur l'organisation de ce forum, la participation des entreprises, la fréquentation du public, l'implication des élus et des services. Je tenais quand même à souligner cette première expérience sur l'année 2013 que bien évidemment nous renouvellerons. M. Caillaud ?

**M. Caillaud :** Merci M. le Maire, je rajoute qu'au-delà de la date du 20 septembre où il y a eu plus de 700 personnes qui se sont adressées à nous, le forum continue. On poursuit l'étude des CV et la transmission à toutes les entreprises. Celles qui étaient présentes poursuivent leur action, elles aussi, au-delà de cette journée. Il est vrai que cela a été un succès car certaines personnes, à l'heure actuelle, ont trouvé de l'emploi.

**M. le Maire :** Merci M. Caillaud, maintenant je vous propose, s'il n'y a pas de remarque sur ces manifestations de rentrée et sur la rentrée scolaire, de passer au premier point de l'ordre du jour.

~~~~~

**2013.89 FINANCES : BUDGET DE LA COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012.**

Rapporteur : M. Aimé



**M. le Maire :** Merci M. Aimé, ce premier point avait été vu en commission des finances du 23 septembre. Il n'y avait pas eu de remarque particulière lors des échanges en commission, y a-t-il des interventions ce soir ? Donc je mets au vote cette première délibération, y a-t-il votes contre ? Des abstentions ? 6 abstentions. Je vous remercie pour l'adoption de cette première délibération à la majorité, nous passons au deuxième point.

**VOTE : A LA MAJORITE, 6 abstentions dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».**



**2013.90 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 2 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE.**

Rapporteur : M. Aimé

**M. le Maire :** cette délibération a été vue en commission des finances, y a-t-il des interventions complémentaires par rapport à la commission des finances ? M. Segura.

**M. Segura :** Bonjour tout le monde. Mon intervention ne sera pas très longue. Mais vous allez avoir l'impression d'avoir déjà entendu cela. Je suis obligé de vous interpeller encore cette année puisque les réponses que l'on a pu avoir les années précédentes, je dis bien les années précédentes, sont, soit absentes soit peu satisfaisantes, je profite de l'occasion pour les reformuler. Ce sera la dernière fois, au moins pour ce mandat, mais je pense qu'elles sont quand même importantes.

Alors le premier point est peu connu mais est important parce que les sommes en jeu ne sont pas négligeables. On est aujourd'hui le 3 octobre, soit à 3 mois de la fin d'exercice budgétaire et vous inscrivez au titre des dépenses imprévues de fonctionnement, une somme de 356 560 €, et au titre des dépenses imprévues d'investissement, une somme de 1 million d'euros, excusez du peu, quand on fait la somme des deux. Permettez nous de nous interroger cette année encore, sur le montant des sommes en cause, sur l'absence d'affectation si près de l'échéance de l'exercice budgétaire et surtout sur l'aspect récurrent du phénomène, parce que revenons en arrière, cela fait plusieurs exercices que cela se renouvelle. Je connais la réponse que vous pouvez faire chaque année sur le fonctionnement en particulier, mais non sur l'investissement parce que vous ne m'aviez pas répondu l'année dernière. Les chutes de neige exceptionnelles, les réparations exceptionnelles, en répétant chaque année cela, je me dis, que, finalement, les chaudières de la commune doivent fonctionner du feu de Dieu et que vous devez avoir un stock de sel pour 10 ans, en espérant qu'il ne va pas neiger chaque année. Dans tous les cas, je trouve que la réponse n'est pas suffisante, compte tenu des sommes en jeu, et des difficultés que vous évoquez quand il s'agit de dégager des marges de manœuvre, donc nous serons très attentifs à la réponse aujourd'hui.

Deuxième point, là cela va être un satisfecit, car, finalement après ces 6 années, nous avons trouvé un terrain d'entente. Alors rappelez-vous, on vous avait fait des propositions les plus concrètes possibles, au plus près des préoccupations de nos concitoyens. Pour certaines d'entre elles, une fois n'est pas coutume, on a eu la satisfaction de voir s'instaurer un consensus entre nous pour le bien de nos concitoyens. On aura l'occasion de vous dire toute notre satisfaction sur ces deux points abordés dans le reste de l'ordre du jour : le point 4 et le point 6, concernant la taxe sur les ordures ménagères et le contrat avenir. Pour d'autres, nous sommes toujours en attente et nous persévérons compte tenu des difficultés

auxquelles sont confrontés nos concitoyens et, ici, peu importe les responsabilités, l'essentiel est d'essayer de résoudre et de trouver des solutions, c'est mon objectif. Je vous avais proposé d'engager une réflexion sur un certain nombre de thèmes qui concernent nos concitoyens encore plus aujourd'hui que les mois précédents. Par exemple, je vous avais dit, peut-être faudrait-il engager une réflexion sur un projet, sur le financement via les micros crédits ? Dans certaines communes cela se fait. Je crois qu'aujourd'hui l'accès au crédit est problématique et modeste. Je pense qu'une commune peut y participer, il y a des communes qui ne sont pas forcément des communes de gauche qui pratiquent l'accès au crédit. Il y a aussi la baisse, par exemple, de la taxe foncière pour les propriétaires les plus fragilisés pour des travaux d'isolation, je sais que ça se fait aussi dans certaines communes. Sur le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées et sur la mise en place de cuisine solidaire cela se fait, à Saint-Ouen-l'Aumône citée souvent en exemple. Alors ne relève-t-il pas du rôle de l' élu local de terrain d'apporter à nos concitoyens des réponses si modestes soient telles aux problématiques aussi importantes que l'accès au crédit, que le pouvoir d'achat et la dépendance ? N'est-ce pas là qu'est la noblesse de la mission de l' élu local ? J'attends de vous M. le Maire, des réponses à hauteur des enjeux. Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Bien merci M. Segura, je vais commencer par répondre sur les investissements. Il y a eu une réunion qui s'est tenue au mois de juin sur les grands travaux qui effectivement, impactent les investissements forts de notre commune. Cette réunion a été très très détaillée, il est certain que nous avons pris du retard sur la globalité des opérations, vous voyez je ne joue pas au chat et à la souris. Mais sachez que ces retards se justifient par une volonté de bien gérer nos investissements. En effet, tant pour la médiathèque que pour la Maison de l'Enfance, qui vient de démarrer, ou que pour la requalification de la Maison des Associations, pour laquelle hier j'étais encore avec l'Architecte des Bâtiments de France, notre volonté est de contrôler les architectes qui avaient sensiblement gonflé les notes par rapport aux prévisions. Nous avons recadré les choses que ce soit pour la médiathèque et la Maison des Associations. Il est certain que des investissements qui auraient dû être faits cette année, n'ont pas pu l'être. Ceci explique le delta assez important au niveau de la section des investissements, mais soyez certain que ces opérations, bien évidemment, seront menées à terme mais pas à n'importe quel prix et ce, dans des budgets cohérents par rapport à ce qui avait été fixé au départ. Ce n'est pas une question de programme électoral comme j'ai pu l'entendre dire lors de cette réunion mais sachez que nous irons jusqu'au bout de ces investissements. Il y a un report effectivement d'un exercice sur l'autre de sommes assez conséquentes pour des équipements de cette taille.

Maintenant je vais passer la parole à M. Pinquet pour tenter d'apporter des réponses aux demandes d'opérations solidaires tels que les micros crédits et des demandes d'abattements. Peut-être M. Pinquet pourra-t-il répondre ? Sachez que nous sommes à l'écoute et nous étudions aussi les pistes susceptibles d'aider nos concitoyens surtout les plus faibles ; par ailleurs, nous avons un budget de fonctionnement très restreint, vous nous le faites remarquer à chaque séance, là aussi, nous ne jouons pas avec les chiffres, mais nous nous mettons face à la réalité. M. Pinquet.

**M. Pinquet :** Oui merci M. le Maire. Je suis surpris que M. Segura n'ait pas renouvelé la fameuse demande de l'abattement du rang 2, mais je peux le comprendre. Je voudrais rappeler que cet abattement du « rang 2 » est, en fait, un abattement prévu pour les familles avec 3 enfants et plus. Alors, je ferais une première remarque concernant les communes qui l'ont instauré. Dans la communauté d'agglomération et parmi les villes les plus importantes, seules deux communes ont accepté de passer de 15 à 20 % : ce sont les communes de Pontoise et de Jouy-le-Moutier.

Pour d'autres : Eragny, Saint-Ouen-l'Aumône, Cergy, Vauréal, Menucourt, communes d'une autre sensibilité que la nôtre, elles sont restées toutes à 15 % c'est-à-dire comme Osny. D'une part, force est de constater qu'il n'est pas évident, lorsqu'on veut procéder à cet abatement pour des ménages avec 3 enfants, qu'il s'agisse nécessairement de ménages modestes. D'autre part, il faut relever que ce serait paradoxal et indécent de renouveler ce type de proposition aujourd'hui.

Enfin, demander de réduire une charge en matière d'impôts locaux pour les familles ayant 3 enfants et plus dont nous ne pouvons savoir s'il s'agit de famille réellement les plus modestes sans tenir compte des dommages collatéraux comme l'ont fait vos amis du gouvernement qui n'ont pas hésité à imposer à l'IRPP (pour les néophytes : « impôt sur le revenu des personnes physiques ») soit les personnes seules, soit les ménages les plus modestes, est paradoxal ! Quels effets collatéraux ? Eh bien, non seulement ces mêmes personnes devront désormais acquitter l'impôt sur le revenu, qui pour certains, représente une charge insurmontable, mais en plus, ils ne peuvent plus bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance télé. Alors il me paraît quand même indispensable que l'exemple vienne d'en haut, que le gouvernement revoie sa copie. Ensuite, on pourra voir si la question est toujours d'actualité, sachant que tout laisse supposer, que nous avons et aurons droit à une diminution des aides de l'Etat accordées aux collectivités locales. Que chacun réfléchisse à ce que je viens de dire, merci.

**M. le Maire :** Une autre intervention ? M. Segura.

**M. Segura :** faut-il instaurer un débat national ?

**M. le Maire :** Absolument pas.

**M. Segura :** Parce que j'ai l'impression que les autres années, on avait tendance à nous reprocher d'aborder le débat national. Il me semble que là, on l'aborde. Si vous voulez je peux vous donner les chiffres pour vous dire que les torts sont partagés dans tous les cas, je ne dis pas qu'on n'a pas totalement tort sur certaines choses, mais on a hérité d'une situation, alors je ne vais pas revenir là-dessus.

**M. Pinquet :** La remarque est facile !

**M. Segura :** On est là pour résoudre les difficultés des gens, pour constater une situation et dire « on essaie de les aider » voilà ! Je ne vais pas faire de débat national sinon je peux vous donner des chiffres, j'ai un argumentaire très long là-dessus, et je suis bien placé aussi pour savoir qu'il y a effectivement des problèmes.

**M. le Maire :** Je vous propose de ne pas instaurer un débat d'assemblée nationale. Nous vivons, nous subissons aujourd'hui certaines situations dues ou non à un héritage, peu importe, aujourd'hui le présent nous le vivons et nous le subissons aussi. Une autre intervention ?

**M. Segura :** Je ne serais pas très long, par contre, je suis assez étonné de voir qu'on ne répond pas à des questions que j'ai posées, mais on répond à des questions que je n'ai pas posées.

**M. le Maire :** Sur l'investissement je pense vous avoir répondu Monsieur.

**M. Segura :** Sur l'abattement je n'ai pas posé la question parce que maintenant la réponse est toujours négative, mais je vois qu'on y répond alors que j'ai posé d'autres questions auxquelles vous n'avez pas répondu.

**M. le Maire :** On va laisser la parole à M. David Aimé s'il-vous-plait.

**M. Aimé :** Je vais répondre sur la partie la plus chiffrée. Par rapport à vos questions, pour rappeler les paroles de M. le maire, en fait, cette DM démontre simplement notre bonne gestion durant toutes ces années. J'ai un regret cependant, vous avez dit « on va être attentif à la réponse cette fois-ci », j'en conclus que les fois précédentes, vous n'étiez pas attentifs et c'est un peu dommage car je m'étais donné du mal. Nous sommes sur une gestion, une bonne gestion qui démontre qu'on arrive, sans augmenter les impôts, depuis maintenant 5 ans, à sortir des résultats qui demeurent positifs et excédentaires. Alors vous aviez un rêve il y a 6 ans, c'était qu'on arrive à emprunter énormément, qu'on arrive à augmenter les impôts, et puis qu'on les dépense ! Malheureusement, nous ne fonctionnons pas ainsi. Nous prévoyons justement pour l'avenir, c'est la différence entre vous et nous je pense. Si vous aviez eu 1 million supplémentaire, vous l'auriez dépensé tout de suite, et l'année d'après, vous auriez augmenté les impôts. Nous, en fait, nous préférons simplement prévoir l'avenir. Voilà, c'est ma réponse sur le devenir du bénéfice de cette année, ce n'est pas un bénéfice que l'on distribue à la va-vite, c'est un bénéfice qui est réparti sur les années à venir dans des projets, qui sont des projets pour les Osnysois.

**M. le Maire :** Merci M. Aimé. Mme Joachim ?

**Mme Joachim :** M. Segura, je suis désolée, je ne savais pas qu'on aborderait le micro-crédit ce soir, mais la question a déjà été posée au conseil municipal et j'avais répondu à M. Lalmy. Nous avons été interpellés une fois par l'UDAF, que l'on avait reçu. A ce jour nous n'avons eu aucune demande.

**M. Segura :** Pour avoir eu l'occasion d'être interpellé par plusieurs personnes du Moulinard, pour des problèmes d'ailleurs d'impôts, j'ai le sentiment que, parfois, quand je les questionne, qu'ils n'ont pas les informations. Alors je ne sais pas comment vous informez, qui a la possibilité d'accéder au micro-crédit ou pas, mais ces personnes semblent ne pas être forcément informées de ces possibilités.

**Mme Joachim :** M. Segura, quand il y a une information à rechercher, les gens se rapprochent souvent du service social, et je peux vous affirmer n'avoir eu aucune demande. Si vous connaissez des gens intéressés, qu'ils viennent en mairie, on leur dira exactement ce qu'il en est.

**M. le Maire :** Sachez, que nous sommes une équipe d'élus suffisamment présents sur le terrain grâce aux manifestations ludiques, associatives, et nous sommes à l'écoute des remarques qui peuvent nous être faites. Nous les faisons remonter aux services notamment au service social, de la jeunesse, des sports, etc...qui, avec leurs élus, essayent de voir quelles sont les solutions que l'on peut apporter à nos concitoyens qui sont dans l'embarras.

**M. Segura :** J'aurai l'occasion de vous relayer ces personnes, et les problèmes de ces personnes qui m'ont accosté.

**M. le Maire :** Il n'y a pas de problème, je veux bien les recevoir que ce soit avec les élus responsables du secteur ou les services. Encore une fois, les portes ne sont jamais fermées dans cette maison. D'autres interventions ? Donc je passe au vote de cette décision modificative valant budget supplémentaire : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 6 votes contre, pas d'abstentions, je vous remercie pour son adoption à la majorité.

**VOTE : A LA MAJORITE, 6 votes contre dont 5 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».**

~~~~~

**2013.91 FINANCES : MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE.**

Rapporteur : M. Aimé

**M. le Maire :** Des compléments d'informations, des remarques sur cette proposition ? Je mets au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**M. le Maire :** Finances, avec le satisfecit en préambule de notre opposition, suppression de l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux situés hors du périmètre du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Avant de passer la parole à Mme Duflos, je voudrais quand même saluer le travail de fond qui a été fait par les élus et les services pour vous proposer ce soir cette délibération, Mme Duflos vous avez la parole.

**2013.92 FINANCES : SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES LOCAUX SITUES HORS DU PERIMETRE DU SERVICE D'ENLEVEMENT DES ORDURES.**

Rapporteur : Mme Duflos

**Mme Duflos :** Merci M. le Maire et comme ça intéresse tout le monde, je vais vous lire le projet de délibération en entier, et je ne ferai pas de résumé.

Lecture du rapport,

Et comme je l'ai dit en commission des finances, cette délibération permet de dire non à tout le monde.

**M. le Maire :** Merci Mme Duflos, des interventions ? Des compléments ? Mme Mollard.

**Mme Mollard Minangoy :** Merci M. le Maire, Mme la maire adjointe et chers collègues, nous voterons pour cette délibération, en nous réjouissant qu'après 6 ans de débat sur le sujet, vous vous soyez enfin rangés aux arguments de vos oppositions, merci.

**M. le Maire :** M. Lalmy.

**M. Lalmy :** M. le Maire, Mme le rapporteur, mes chers collègues. Comme vous l'avez bien compris depuis le début de la mandature, je suis opposé à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont bénéficiaient depuis longtemps certaines entreprises. Evidemment, je me réjouis de constater ce soir que mes collègues et moi avons été entendus. Je constate quand même que si vous renoncez à ces exonérations, c'est en premier lieu, pour un motif financier, d'ailleurs vous l'écrivez noir sur

blanc dans la délibération, alors que personnellement, j'en faisais une question de principe. Permettez-moi donc d'insister sur le fait, aussi affirmé dans la délibération, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'intègre pas la dimension des services rendus, elle traduit par contre, la notion de service public, d'hygiène et de salubrité. D'ailleurs, elle repose sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, et n'est donc pas proportionnelle à la quantité de déchets collectés. Dès lors, considérant que l'impôt est un acte de solidarité, on peut estimer qu'il est légitime que chacun et chacune y contribuent de manière également répartie, à raison de ses facultés, comme c'est inscrit dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Je voterai donc cette délibération, évidemment, même si nos motivations diffèrent.

**M. le Maire** : seul le résultat compte ! Je propose, s'il n'y a pas d'autre intervention et d'autre commentaire, de mettre au vote cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.93 FINANCES : CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEURS.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.94 RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'AVENIR AU SEIN DU SERVICE JEUNESSE ET SPORTS.**

Rapporteur : Mme Siepi

**M. le Maire** : Des demandes d'interventions ? D'explications ? M. Lalmy.

**M. Lalmy** : M. le Maire, Mme Siepi, mes chers collègues, je me réjouis évidemment de voir que la ville d'Osny prend sa part dans la mobilisation du gouvernement et du chef de l'Etat pour inverser la courbe du chômage avant la fin de l'année. Je pense que chaque petit ruisseau vient alimenter le fleuve qui nous conduira donc au succès sur cette question. Le contrat d'avenir est évidemment un outil pertinent et efficace pour amener vers l'emploi des jeunes qui en sont très éloignés aujourd'hui. Je me souviens d'ailleurs du compte rendu dont M. Josse nous avait fait part, il y a maintenant un certain temps, au sujet du dispositif entre-aide emploi. Il évoquait les limites du dispositif et les difficultés qu'il pouvait rencontrer parfois avec ces jeunes, très peu qualifiés, sortis très tôt du système éducatif et qui n'étaient pas, selon le terme, employables immédiatement. Il ne pouvait pas se permettre de les présenter à un employeur car des mesures d'accompagnement étaient nécessaires. Je vois avec une profonde satisfaction que vous avez su saisir l'opportunité du dispositif des contrats d'avenir mis en place par le gouvernement pour tendre la main à des jeunes qui sont en difficulté. J'espère que d'autres emplois d'avenir pourront être recrutés dans les mois à venir si la ville a des besoins et qu'ils peuvent y répondre, je voterai donc pour ce contrat d'avenir.

**M. le Maire** : Merci, M. Segura.

**M. Segura** : Très rapidement, je rejoins les propos de M. Lalmy pour nous féliciter de la décision prise. Notre souhait comme le disait M. Lalmy, c'est que vous ayez une démarche encore plus volontariste, sur ce point-là, parce que je pense qu'on est tous très vigilants sur l'emploi des jeunes, c'est notre avenir. C'est le souhait que l'on formulera, la signature de ce contrat est une bonne chose, j'espère que d'autres suivront, sans qu'il y ait de polémique. Je vois que vous adhérez à ces idées-là, c'est tant mieux pour nos jeunes, j'espère que ce sera le premier d'une longue liste, merci.

**M. le Maire** : Merci pour cette remarque, je voudrais simplement rajouter que ce n'est pas pour faire plaisir à M. Hollande que nous mettons en place ce contrat. Quant à recruter plusieurs emplois d'avenir, pourquoi pas. Mais je demanderai à nos services et à M. Pinquet d'être vigilants sur la maîtrise de la masse salariale. Il ne faut pas perdre de vue ces éléments-là, que vous nous reprochez aussi assez souvent. Mais on ne va pas polémiquer sur un terrain d'entente, une des rares fois.

**M. Pinquet** : Brièvement, j'ai bien entendu que M. Lalmy a dit, « si les besoins s'en faisaient sentir », et il est bien évident que ce sera le cas. Nous n'allons pas recruter des emplois d'avenir pour recruter des emplois d'avenir. Il faut que le besoin s'en fasse sentir car, dans le cas contraire, on ne rendrait service à personne, il faut que les choses soient claires.

**M. Lalmy** : Oui M. Pinquet j'abonde totalement dans votre sens, je pense que, étant professeur d'histoire j'ai toujours en tête l'expérience des ateliers nationaux de 1848. On sait très bien que créer des faux emplois, et occuper les gens à poser des pierres le matin et les enlever le soir pour les reposer le lendemain matin, ça n'a aucun sens, cela porte même atteinte à la dignité des gens auxquels on veut venir en aide. Donc effectivement, j'insiste sur le fait que ces emplois doivent être des emplois utiles, où la personne qui en bénéficie se sent aussi responsable de ce qu'elle fait, et a le sentiment qu'elle est utile.

**M. Pinquet** : Et il faut aussi qu'elle soit encadrée !

**M. Lalmy** : Oui, ça c'est indispensable compte tenu du public destinataire de cette mesure.

**M. le Maire** : Nous semblons tous d'accord. Donc je mets au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**M. le Maire** : Les points suivants ressources humaines, culturel, sont prévus sans débat. Mme Grosmaître ?

**Mme Grosmaître** : Pouvez-vous nous préciser à quel moment, le prochain bilan social sera établi de façon à ce que nous puissions en avoir connaissance ?

**M. Pinquet** : Le bilan social est établi tous les 2 ans. Sauf erreur de ma part, le dernier a eu lieu l'année dernière. Donc le prochain sera en 2014 pour l'année 2013.

~~~~~

**2013.95 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS / SUPPRESSIONS EMPLOIS.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.96 CULTUREL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DES TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES DU 29 MARS 2013.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.97 JEUNESSE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « JEUNES SAPEURS POMPIERS D'OSNY ».**

Rapporteur : Melle Tamborini

**M. le Maire :** Merci, des demandes d'explications ? Je mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**M. le Maire :** Point suivant, affaires générales, décisions du maire sans débat, mais je reste à votre écoute si vous avez des questions.

~~~~~

**2013.98 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Rapporteur : Sans débat

**PREND ACTE**

**M. le Maire :** On passe au point suivant, le point n°11 que vous avez sur table.

~~~~~

**2013.99 BATIMENT : ACHAT D'UNE STATION DE NETTOYAGE DES MATERIELS DE PEINTURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.**

Rapporteur : Mme Duflos

**Mme Duflos :** Pour une fois que nous avons une aide de l'agence de bassin, on ne va pas le regretter ! Cela va permettre de doter le CTM de moyens pour mieux respecter le milieu naturel environnant et cela rentre dans le cadre de l'agenda 21.



**M. le Maire :** Merci Mme Duflos, nous parlerons de l'agenda 21 tout à l'heure, je présume, y a-t-il des questions ? Des informations complémentaires par rapport à cette délibération ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

Nous allons passer à la commission urbanisme

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.100 URBANISME :** ACTUALISATION DE LA DELIBERATION N°2012-15 EN DATE DU 2 FEVRIER 2012 DELEGANT LE DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE (EPFVO) DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA DEMI-LIEUE.

Rapporteur : M. Gourmelen

**M. le Maire :** Sur cette actualisation, des demandes d'informations ?

**M. Gourmelen :** Vous avez en annexe, si vous le souhaitez les secteurs concernés, pour le secteur Saint Marie, les secteurs dits de la rue de Gencourt et enfin un état parcellaire en annexe 3.

**M. le Maire :** Merci M. le Maire, y a-t-il des interventions ? Des demandes d'explications ? Je mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.101 URBANISME :** CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE LA DEMI-LIEUE ; MISE A JOUR DES ANNEXES.

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.102 URBANISME :** TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2014.

Rapporteur : M. Pinquet

**M. Pinquet :** Si M. le Maire me le permet, je voudrais rajouter que là encore, il faut féliciter l'ensemble des services qui ont planché sur ce sujet car il s'agit d'un dossier très compliqué et peu évident, donc qu'ils en soient remerciés. D'autre part, à titre informatif, nous sommes en train, à l'heure actuelle, de continuer le recouvrement de cette taxe qui va nous permettre de percevoir entre 30 et 35 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions M. Pinquet. Je rajouterais aussi, que cette délibération est le résultat de réunions avec les publicitaires, avec les personnes publiques associées, les commerçants d'Osny. Lors des réunions, nous les avons rassurés sur la mise en place de cette taxe. Encore une fois, je souhaite remercier les élus et le consultant qui ont été

très performants dans l'élaboration de ce dossier. S'il n'y a pas d'autre intervention ? Mme Duflos.

**Mme Duflos :** Juste pour dire, qu'en plus des recettes, on va pouvoir nettoyer le paysage visuel et faire appliquer la procédure. Nous sommes maintenant en situation de pouvoir dans un délai de 2 ans (a été publié un nouveau décret ramenant la durée de 6 ans à 2 ans) se mettre en conformité. Donc, dans un délai de 2 ans, certains panneaux vont disparaître.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions. D'autres précisions, interrogations ? Je sou mets la délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**



**2013.103 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN PARKING PROVISOIRE RUE ARISTIDE BRIAND.**

Rapporteur : M. Biseau

**M. le Maire :** Des questions ? Des demandes d'explications ? M. Lalmy.

**M. Lalmy :** Oui M. le Maire, je vous avais demandé en commission, quel était le coût de ce parking provisoire. Vous m'aviez répondu qu'il était intégré dans le bilan général mais vous n'aviez pas le coût en tête à ce moment-là. Est-ce que ce soir, vous êtes capable de me dire le prix de ces travaux ?

**M. le Maire :** 40 000 €, qui sont déjà intégrés et budgétés dans le plan d'aménagement de la place des Impressionnistes même si ce n'est pas physiquement et directement sur la place des Impressionnistes.

**M. Lamy :** Merci M. le Maire.

**M. le Maire :** Je voudrais souligner le bon échange que j'ai pu avoir avec la paroisse pour ce dossier. La réceptivité et l'écoute dont nous avons bénéficié lorsque nous leur avons exposé la problématique des grands travaux que nous lançons sur la place des Impressionnistes et je les remercie au nom de cette assemblée pour leur collaboration efficace.  
M. Descamps.

**M. Descamps :** Oui je voulais confirmer effectivement ce que vous dites. Malgré la loi de 1905, la séparation de l'église et l'Etat, on voit que le Diocèse participe au bien-être de nos concitoyens.

**M. le Maire :** On ne va pas rentrer dans cette discussion, M. Lalmy.

**M. Lalmy :** En même temps, en application de la loi de 1905, il me semble que la ville est propriétaire donc elle a quand même le droit d'aménager les terrains qui lui appartiennent, même si elle peut le faire en bonne entente avec ceux qui en ont l'usufruit.

**M. Pinquet :** la commune n'est pas propriétaire des terrains concernés. Ils font partie du presbytère.

**M. le Maire** : Merci M. Pinquet, je vous propose de mettre cette délibération aux voix, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.104 URBANISME : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : MISE A JOUR DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE.**

Rapporteur : M. Pinquet

**M. le Maire** : Merci M. Pinquet, nous en avons débattu lors de la commission urbanisme. Les questions posées avaient trouvé réponses, donc s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité. Les points suivants sont, sans débat, les points 6, 7 et 8.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.105 FONCIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE AD N° 158 - LE PARC - D'UNE SURFACE DE 20 M² APPARTENANT A LA SUCCESSION DE MME LEFEIVRE-CARON JACQUELINE.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.106 FONCIER : RUE WILLIAM THORNLEY - PROGRAMME AQUA VERDE - ACQUISITION DES DELAISSES DE TERRAINS- PARCELLES AN N° 488, AN N° 494 , AN N° 503 , APPARTENANT A LA SCI OSNY-WILLIAM THORNLEY – ET ACQUISITION DES PARCELLES AN N°496, AN N° 518, AN N° 519, AN N° 520, AN N° 522 APPARTENANT AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A OSNY 2 ET 4 RUE PASTEUR.**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.107 FONCIER : CHAUSSEE JULES CESAR - PROGRAMME ANTIKA -ACQUISITION DES DELAISSES DE TERRAINS- PARCELLES ZA N° 423, ZA N° 425, ZA N° 428 APPARTENANT AU SYNDICAT « LES COPROPRIETAIRES L'ANTIKA ».**

Rapporteur : Sans débat

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.108 FONCIER : MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE POUR ANTENNE RELAIS-SOCIETE FREE MOBILE – PARCELLE EN N°19 – allée du Promenoir.**

Rapporteur : Mme Besnouin

**M. le Maire :** Merci Mme Besnouin, nous en avons débattu aussi lors de la commission, y a-t-il des informations complémentaires à apporter ? Donc je soumetts au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**M. le Maire :** Donc nous allons passer maintenant à la commission développement durable cadre de vie et patrimoine communal. Je vais laisser la parole à Mme Duflos, pour l'agenda 21 local, c'est à dire l'agenda du 21<sup>ème</sup> siècle. Mais je voudrais en amont saluer encore une fois l'énorme travail accompli, très chronophage mais aussi constructif, et douloureux par moment. Même si, permettez ce mot, l'accouchement, a été un peu long, c'est un travail assez remarquable qui a été fait. Je laisse la parole à Mme Duflos.

**2013.109 APPROBATION DE L'AGENDA 21 LOCAL.**

Rapporteur : Mme Duflos

**Mme Duflos :** Merci, je souhaite si vous le permettez M. le Maire, sortir du cadre classique de la lecture du projet de délibération proposant l'approbation de l'agenda 21 local, pour évoquer ce document de façon plus personnelle.

Nous arrivons à la fin de la première étape de notre agenda 21, avec la présentation pour la validation de ce document, qu'il faudra ensuite faire vivre, et dont il faudra aussi suivre l'application dans la réalisation des projets communaux. Je souhaite aussi attirer votre attention sur la forte motivation et l'intérêt des services, pour participer à cette démarche nouvelle pour eux, et à la mise en œuvre de ce document malgré le travail supplémentaire généré, aussi bien, au niveau de l'élaboration du diagnostic, que des propositions d'actions, et je souhaite les remercier publiquement pour leurs soutiens et la qualité de leur travail même s'ils m'ont trouvé parfois, et même souvent, très exigeante, et, à la limite, désagréable quelquefois. Il faut le reconnaître et je le dis à M. Polakowski, au niveau des services techniques, c'était la main de fer dans le gant de fer. Je reconnais qu'on avait des délais très courts. Je voulais absolument, j'avais promis que cela passerait ce soir au conseil, et cela a été très lourd pour tout le monde. Ça fait sourire maintenant, mais il y a eu des jours où personne ne souriait parce qu'on se disait que ce serait difficile à réaliser dans des délais si limités. Ce soir, je vous propose de ne pas examiner dans le détail les 70 fiches actions, sauf si vous souhaitez évoquer une des fiches en particulier, mais plutôt de revenir sur les 3 étapes essentielles de la construction de l'agenda et sur la méthodologie choisie.

La première étape a été d'élaborer un diagnostic, qui a été réalisé par les services, à partir de la définition des 3 axes prioritaires et des 14 objectifs principaux que vous retrouverez en page 15 du document. Nous n'allons pas les relire, vous êtes sensés connaître ces 3 axes. Ces 3 axes et les 14 objectifs avaient été retenus par le comité de pilotage, et les 3 ateliers thématiques, complétés par la réalisation du bilan carbone territoire et patrimoine et service.

La deuxième étape est axée sur la définition des enjeux de développement durable à Osny, que vous retrouvez pages 5 et 6 du document, qui illustrent bien la philosophie de la commune en matière de développement durable et dont je souhaite vous faire une lecture rapide. Je ne vais pas vous lire tout le document mais ces deux pages ou cette page et demie me paraissent importantes, je l'ai déjà fait en commission développement durable mais je pense qu'il est utile de le relire.

*Lecture page 5 et 6 de l'agenda 21 communal.*

Je reviens sur les étapes.

La troisième étape a consisté à organiser une concertation avec les Osnysois dans le cadre de 5 réunions-débats, afin de leur présenter le bilan carbone et illustrer les 3 axes prioritaires de l'agenda 21. Toutes ces démarches ont permis de construire cet agenda 21 et un programme de 70 actions sur 3 ans, 2014-2016. Maintenant si vous décidez de valider ce projet d'agenda 21, nous pourrions nous lancer dans une nouvelle phase, dès début 2014, avec la constitution d'un comité de pilotage intégrant les acteurs locaux présents aux réunions débats qui ont déjà fait connaître leurs souhaits de participer au suivi de la mise en application de l'agenda.

**M. le Maire :** Merci beaucoup Mme Duflos ; y a-t-il des compléments d'informations ? M. Lalmy.

**M. Lalmy :** Oui M. le Maire, Mme Duflos, mes chers collègues. Je soutiens depuis le début l'initiative de la commune de s'engager dans la réalisation d'un agenda 21. Je vais même aller plus loin et vous donner acte, de la sincérité de votre démarche. La qualité du travail qui a été conduit et qui nous est présenté ce soir, donc la qualité de travail des services, de Mme Duflos, la qualité de son pilotage sont incontestables, je le reconnais avec sincérité. Le résultat est à la hauteur des efforts engagés. Je serais de mauvaise foi d'ailleurs, si je ne le saluais pas. Vous me permettrez d'insister ici sur l'importance et l'enjeu de cette démarche d'agenda 21. La question du développement durable n'est pas une question clivante gauche, droite, c'est une question de fond, qui nécessite un travail à long terme et surtout une continuité dans l'effort pour avoir du sens et être efficace. J'espère donc que vous poursuivrez le travail dans cet esprit non partisan, sur cette question fondamentale pour l'avenir de notre commune mais au-delà pour la planète entière puisque ce sont des collectivités du monde entier qui adoptent des agendas 21. La mise en œuvre effective des engagements inscrits dans cet agenda devrait être une priorité pour les 3 années qui viennent, et je pense que le consensus qui se dégage sans doute ce soir, est à la fois un satisfecit, mais c'est aussi une obligation de résultat, que nous nous imposons à tous, collectivement, opposition, majorité, minorité. Voilà, je pense que nous nous engageons collectivement ce soir sur cet agenda 21 et qu'il est important qu'on en ait tous conscience.

**M. le Maire :** Merci pour votre intervention M. Lalmy, Mme Mollard.

**Mme Mollard Minangoy :** Mme la maire adjointe, M. le Maire, chers collègues, nous voterons favorablement pour cette délibération, en soulignant que nous avons conscience de l'énorme travail qu'a représenté l'élaboration de l'agenda 21 local, tant pour les services que pour les élus qui s'y sont impliqués. Nous souhaitons particulièrement féliciter Mme Duflos pour sa détermination, sa pugnacité, et son sens aigu de l'organisation. Cependant à la lecture du document qui nous a été transmis, force est de constater que hors les objectifs du bilan carbone, aucun des objectifs n'est quantifié. Nous le regrettons d'autant que cet agenda a une perspective sur 3 ans. Pour exemple, l'action 13, développer les chantiers

éducatifs, on aurait aimé savoir combien de chantiers éducatifs vous envisagiez de pouvoir mettre en place pendant ces 3 ans. L'action 70, soutenir l'implantation de commerces de proximité, est-ce que ce sera un ? Est-ce que ce sera plusieurs ? Quels sont effectivement les objectifs chiffrés ? Une telle démarche de quantification dans le délai de 3 ans fixé dans l'agenda 21 local, aurait permis de concrétiser davantage notre volonté commune de voir améliorer l'ensemble des facteurs, tant sociaux et économiques qu'environnementaux sur notre territoire. Mais comme vous l'avez souligné Mme l'Adjointe au maire, cet agenda n'est pas figé, nous avons donc espoir de voir nos remarques prises en considération dans un futur très bref. En vous renouvelant nos félicitations pour l'élaboration de ce document, je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire :** Mme Duflos reste muette...

**Mme Duflos :** Nous n'allions pas prendre des engagements pour que vous nous disiez après, vous n'avez pas atteint vos objectifs. On est dans une démarche de progrès, on a des grands thèmes, il y a des choses qui sont plus quantifiables que d'autres. Je vais donner un exemple basique : 20 % en moins de papier, ça c'est facile à dire parce qu'on va se l'imposer en interne. Mais dire qu'il faudra 3 commerces de proximité de plus, Laurent Achite risque de me dire, je ne suis pas sûr que dans les 3 ans, on en aura 3. C'est une démarche, on va essayer d'aller dans ce sens, et puis tous les ans il y aura une présentation de l'état d'avancement qui sera validé par le conseil. On a un comité de pilotage : si on a déjà tout décidé avant de faire participer les acteurs locaux et les habitants, ils vont nous dire, on sert de pot de fleurs. Il faut qu'ils puissent travailler avec nous et participer. On a des pistes, il y a des choses qui sont plus concrétisées, mais on n'a pas été jusqu'à mettre, tant de mètres cubes, ou tant de personnes ou tant d'aide. On ne peut pas aller jusque-là. De plus, quand vous examinez ces 70 fiches, vous pouvez noter qu'elles ne sont pas de même niveau, car elles touchent des domaines très différents. Par exemple le plan de prévention des déchets est déjà présent, il y a des taux de réduction qui sont de niveau national, on a des cadres, le reste il faut qu'on le prépare nous-mêmes. Et puis je rajouterai une dernière chose, cet agenda n'étant pas une obligation, nous avons toute liberté de le faire bouger.

**Mme Dardelet :** Oui juste pour compléter, et en allant dans le même sens, je pense qu'il y a, avant tout, un volontarisme ici qui ne fait aucun doute et par exemple pour les chantiers éducatifs, sujet que je connais bien, il se trouve qu'on joue collectif là-dessus aussi et c'est bien un impact collectif qu'on cherche, il y a d'autres personnes impliquées et ça se fera en concertation. Donc tout chiffrer aujourd'hui serait un peu gratuit en fait. Mais la volonté est là et est bien réelle.

**M. Lalmy :** Si vous me permettez juste une remarque dans un souci d'efficacité dans la mise en œuvre de l'agenda 21. Il serait utile le moment venu, qu'il y ait une réflexion des services éducatifs, pour mettre en place des outils pédagogiques utilisables par les professeurs des écoles et professeurs des collèges, puisque l'étude de l'agenda 21 fait même partie des programmes au collège lorsqu'il y en a un dans la commune d'implantation de l'établissement. Or les documents sur lesquels nous nous travaillons sont totalement inaccessibles à des collégiens. Et je pense que ce serait utile lorsque le temps sera venu d'avoir cette réflexion pour que, sur le site internet de la commune, il y ait un espace pédagogique Agenda 21 et que les professeurs du collège, même des deux collèges et les professeurs des écoles soient informés voir associés peut-être, pour élaborer ces outils afin qu'ils puissent les utiliser en classe. De plus, cela permettrait de diffuser l'agenda 21 de la commune auprès des enfants qui y vivent, pour renforcer l'impact.

**M. le Maire :** Simplement deux mots. On joue totalement la transparence. Il y a des fiches d'actions qui vont être mises en place et qui sont, comme l'a souligné Mme Duflos, parfaitement évolutives et modulables. Mme Duflos.

**Mme Duflos :** Vous avez les 70 fiches. Il y aurait pu en avoir plus, on ne les a pas toutes mises d'ailleurs, il y aura aussi des choses qui seront rajoutées, et il y aurait pu en avoir moins. Je vais dire que nous nous sommes arrêtés car nous étions limités par le temps. Il fallait pour le 3 octobre un document cohérent mais, quand on a fait le diagnostic, il y avait plein d'autres domaines où on aurait pu faire d'autres fiches. Certains ont été frustrés parce que les diagnostics n'apparaissaient plus dans les fiches. Ceci dit, on aura besoin des professeurs des écoles car il y a des domaines que je ne connais pas très bien. C'était instructif puisqu'il a fallu creuser avec les services, les obliger à aller plus loin dans le détail puis synthétiser. Il y a un travail auquel les professeurs doivent participer parce que, à la limite, ils ont des demandes mais on ne les connaît peut-être pas très bien, et si chacun travaille de façon isolée, alors, en théorie tout va bien mais en pratique, c'est inutilisable. Donc, il faut aller à l'essentiel et améliorer. Chaque cas sera particulier, chaque action est différente, il peut y avoir l'année prochaine que 60 actions qui restent parce que, finalement, on ne peut pas aller plus loin que ce qui existe, ou 75, et puis il y a des actions sur lesquelles il y a déjà des projets qui sont validés, d'autres actions pour lesquelles on va imaginer les choses. On a parlé d'un observatoire, le titre est merveilleux, ça fait peur à certains, mais cela permettra avec cet observatoire de centraliser, de recenser des données qui sont liées à tout le volet social et qui seront intéressantes et pourront être utilisées autrement. J'ai mis dans le volet A le social d'abord, parce qu'on pense toujours à l'environnement, mais le social est une partie très importante de la démarche de développement durable.

**M. le Maire :** J'ai été interpellé par la transversalité indispensable à la mise en œuvre de ce document. On ne travaille pas chacun dans son coin, nous sommes vraiment tous dans le même bateau. Cela peut aussi impliquer des modes de fonctionnement un peu différents dans nos services, entre élus ou responsables de secteur, pour bien mettre en œuvre cette transversalité. C'est une chose que de dire, moi je fais bien dans mon coin, mais il est important de regarder ce que l'on peut faire avec les autres et ce, pour donner une dynamique encore plus importante à toutes les actions que nous pourrions mener.

D'autres interrogations ? M. Segura.

**M. Segura :** C'était simplement par curiosité parce que je vois que vous faites référence souvent à cet observateur social local, vous en parlez à l'instant. Il va être géré comment ? Par qui ? Quelles sont les personnes qui vont participer ?

**Mme Duflos :** Il n'existe pas encore, nous en sommes au niveau du concept, on ne va pas créer de nouveau poste pour animer cet observatoire, c'est simplement une structure qui va être un relais, une interface pour tout le monde. Les gens en travaillant de façon transversale, pas toujours facilement d'ailleurs il faut le reconnaître, aussi bien au niveau des élus que des techniciens, vont alimenter cet observatoire chacun dans leur domaine.

**M. Segura :** Il faudrait presque créer un contrat d'avenir.

**Mme Duflos :** Si c'est moi le tuteur !

**M. le Maire :** Je vous propose de passer cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.110 ENVIRONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.**

Rapporteur : Mme Besnouin

**M. le Maire :** Des demandes d'interventions ? Des questions ? Je soumetts cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**M. le Maire :** Point suivant, dernier point sur la commission développement durable.

~~~~~

**2013.111 ENVIRONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS.**

Rapporteur : Mme Duflos

**Mme Duflos :** Je rajouterai quelques commentaires comme chaque année. Concernant le bilan technique 2012, nous avons un point positif c'est-à-dire la baisse du tonnage d'ordures ménagères, moins 2,9 %, ce qui est une bonne chose si on se base sur le PLPD où l'on doit baisser de 7 % sur 5 ans en tonnage. Alors, c'est paradoxal mais on a une augmentation du tonnage d'emballages de plus de 7 %, c'est un plus parce que c'est une amélioration du tri sélectif. On a un point négatif c'est qu'on a une augmentation du tonnage d'encombrants, et d'ailleurs il faudra qu'on ait une réflexion dans le futur sur la gestion des encombrants. A chaque fois qu'on bouge le curseur, il faut savoir si ça ne va pas coûter plus cher, et je vous en parlerai à la fin de mon commentaire. Avant de bouger, il faut toujours faire des simulations parce qu'il peut y avoir des petits détails qui font que ça coûte plus cher, et si l'on demande aux habitants de changer leurs habitudes, c'est déjà difficile à les faire changer, si en plus, ça coûte plus cher, ils n'apprécient pas du tout. Concernant le bilan financier, globalement, ce n'est pas bon du tout, on note une augmentation de coût de collecte de plus 7 %, de traitement de plus de 4 %, soit cumulé, une augmentation de 6 %. Quelques explications qui ne justifient pas mais expliquent en partie. Le coût de traitement est calculé depuis 2012 sur la base de la nouvelle convention mise en place par la CACP prenant en compte les tonnages réels, avant c'était sur des ratios, les résultats de la collecte collective par commune, la typologie de l'habitat de chaque commune et comme OSNY est une commune moitié urbaine, moitié rurale, on n'est que moyennement favorisé, et puis aussi l'instauration d'un coefficient qui dépend du taux d'habitat vertical. Le coût de traitement inclut également une augmentation du coût d'incinération, là ce n'est pas la faute de la CACP, ni de CGECP, c'est au niveau national, il y a régulièrement une augmentation du coût d'incinération qui résulte de la réévaluation de la TGAP, taxe générale sur les activités polluantes, qui continuera également les prochaines années même si « AURORE » respecte parfaitement les



normes environnementales et européennes. Le coût de collecte est aussi lié au changement de collecteur pour les déchets verts et les emballages en porte à porte, pris dorénavant en charge par la commune en direct suite à la décision de la communauté d'agglomération d'arrêter sa prestation de service. Nous ne l'avons pas voulu mais nous étions 3 communes à nous retrouver toutes seules sur les douze, il a bien fallu agir. En urgence, on a monté un groupement de commandes avec des surcoûts prévisibles mais de toute façon la régie de la communauté d'agglomération a disparu. Donc, il n'y avait plus personne pour collecter à ce niveau. Enfin, les points qu'on peut évoquer pour 2013, c'est la validation du PLPD. On a soumis au conseil municipal, celui de la communauté d'agglomération et le nôtre car je souhaitais qu'on distingue bien les deux. Il n'y a pas d'obligation de suivre la CACP, il y a des points qui se recoupent, pour d'autres on ne l'a pas suivie par manque de certitude sur leur côté positif. En juin, a démarré la collecte en mélange, la collecte qu'on appelle en bi-flux, des journaux magazines avec les emballages légers en porte à porte, à la demande de la communauté d'agglomération. L'objectif annoncé par la CACP est de diminuer les coûts et d'améliorer le tri ; le taux de refus actuellement sur les emballages est de plus de 30 %, cela ne cesse d'augmenter, et nous le verrons dans le rapport d'activité 2013, je me demande si vraiment ça nous coûtera moins cher.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions, d'autres observations ? Je mets cette délibération au vote, votes contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité. Commission jeunesse, Mme Guiguene.

#### **VOTE : A L'UNANIMITE**



#### **2013.112 JEUNESSE : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE.**

Rapporteur : Mme Guiguene

**M. le Maire :** Merci Mme Guiguene, d'autres demandes d'explications ?  
M. Segura.

**M. Segura :** Très rapidement, n'ayant pas assisté à la dernière commission des sports, je voulais simplement vous demander quel était le nombre de bénéficiaires des bourses BAFA et permis de conduire. Ah je croyais que c'était la commission des sports, excusez-moi, donc je ne vais finalement pas insister puisque je n'en fais pas partie.

**Melle Tamborini :** Jusqu'à présent c'était en fonction du budget, on avait 20 boursiers BAFA, 10 permis de conduire, et pour les initiatives jeunes on a une enveloppe que l'on distribue en fonction des dossiers qui nous arrivent. On avait un dossier initiative jeune l'année dernière, on en a eu un aussi cette année, en général c'est l'humanitaire, à l'étranger. Cette année, c'était le Sénégal. Avec les nouvelles modalités, ce sera dans la limite également du budget, donc 10 bourses au permis de conduire, mais si nous n'avons pas 10 dossiers de personnes assez motivées, on ne donnera pas systématiquement 10 bourses. C'est la nouveauté de l'année, explicitée dans le dernier paragraphe.

**M. Segura :** et les autres années, vous aviez fait le plein ?

**Melle Tamborini :** Oui, la première année on en avait 7, parce que c'était la toute première année, et depuis, cela fait 3 ans qu'on a 10 boursiers par

an permis de conduire et 20 BAFA, donc ça fait 30 boursiers par an minimum.

**M. Segura** : Une autre question même si je suis totalement d'accord avec vous sur la contrepartie : on donne quelque chose, il y a une contrepartie. Vous parlez de 60 heures de bénévolat, est-ce que vous ne croyez pas que 60 heures c'est beaucoup ?

**Melle Tamborini** : Non, ces heures peuvent être réalisées très rapidement. Il suffit que les jeunes soient effectivement présents sur la commune. Quand ils vont participer aux Foulées Osnysoises, par exemple tout de suite ça leur fait 6-8 heures ; quand ils vont participer à un dimanche de brocante, un dimanche de fête de la jeunesse, ça leur fait 10-12 heures. Donc finalement, en quelques week-ends, c'est assez vite écoulé. Le souci qu'on a pu avoir avec les bourses permis de conduire, c'est avec des jeunes qui ne font plus leurs études sur Osny, parce qu'ils ont 18 ans révolus. La gestion est beaucoup plus complexe quand on a 30 jeunes que lorsqu' on en a un petit moins, mais si le jeune est motivé pour venir travailler le week-end, ça ne pose pas trop de soucis. Ce n'est pas le nombre d'heures en fait qui pose des soucis, c'est le fait de les faire venir.

**M. Segura** : Généralement les jeunes sont très occupés aujourd'hui, enfin c'est les deux bouts de la chaîne, c'est les jeunes et les anciens qui sont très occupés.

**Melle Tamborini** : Tout à fait, mais une fois qu'ils ont fait un certain nombre d'heures, ils voient la façon dont ça s'organise à la mairie. En plus, en général, on leur donne des missions qui leur plaisent, parce qu'ils font des propositions, sur ce qu'ils veulent faire en mairie. On leur donne aussi un tableau avec un calendrier, avec toutes les actions possibles au niveau de l'animation, du culturel, du social aussi. Donc ils ont une petite idée aussi des moments où ils peuvent être mobilisés. Ils nous font des propositions d'actions. En général, on n'a pas trop de déçus mais il faut qu'ils arrivent à venir. Le problème, ce n'est vraiment pas la durée.

**M. Segura** : Bien, merci.

**M. le Maire** : Merci pour ces précisions, donc s'il n'y a pas d'autres interventions, je mets cette délibération au vote, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité. Dernier point de ce conseil municipal, Mme Terefenko.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

~~~~~

**2013.113 JEUNESSE : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE BAFA.**

Rapporteur : Mme Terefenko

**M. le Maire** : Merci Mme Terefenko, je pense que les explications qui ont été données au travers du permis de conduire restent valables pour la bourse BAFA. Donc je mets au vote cette délibération, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**M. le Maire :** Cette séance du conseil municipal est terminée, je vous rappelle que demain nous avons un vernissage avec Mme Pelon, la soirée théâtrale au Forum des Arts, et samedi, la remise des prix des balcons fleuris et dimanche, la brocante. Prenez des forces pour ce long week-end sur Osny, merci à tous, bonsoir.

**La séance est levée à 22H20.**

**Fait à Osny, le 10 DEC. 2013**

Le Maire



  
Jean-Michel LEVESQUE

